



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Jeudi 30 juin 2016 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers absents : 3

Pouvoirs : 2
Votants : 14

L'an deux mil seize, le trente juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Bernard GUY, Nicolas LAMY, Louis POILLOUX, Patricia GUICHON, Brigitte JACQUET, Jean-Pierre MICARD, Charles JACQUES-Y-BARON, Marie-Claude DAUVERGNE

Absents excusés : Madame Nathalie BEUROIS, Jean-Pierre ROUAH, Emmanuel RAT,

Pouvoirs : de Madame Nathalie BEUROIS à Madame Patricia GUICHON
de Monsieur Jean-Pierre ROUAH à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUY

01 – COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2016

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte-rendu de la réunion du 2 Juin 2016, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

02 - ECLA – PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire fait part d'une lettre de notification du Préfet du Jura quant à son arrêté fixant le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion de la communauté d'agglomération d'ECLA avec la communauté de communes du Val de Sorne initialement prévue par le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 13 voix pour et une abstention, émet un avis favorable sur le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issu de la fusion de la communauté d'agglomération d'ECLA avec la communauté de communes du Val de Sorne.

03- COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE

Cartes Jeunes : Suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1er janvier 2016, la Commission Communale d'Action Sociale s'est réunie et propose au conseil :

- de maintenir l'offre de la carte avantages jeunes. Le principe de la gratuité est reconduit. Cette carte sera offerte avec les limites suivantes : pour les jeunes de 3 ans révolus et ceux qui ont 26 ans révolus au 1er septembre 2016. Les jeunes devront s'inscrire en personne au secrétariat de Mairie entre le 1er juillet et le 31 août 2016. La remise des Cartes se fera le 6 Septembre, de 19 à 20 H, à la salle des fêtes. Les Associations de MESSIA pourront être présentes à cette distribution pour faire connaître leur activité. Vote à l'unanimité.

- de reconduire le repas des Anciens : Il aura lieu le 27 Novembre 2016 et seront invitées les personnes nées jusqu'au 31 décembre 1944. Un colis sera offert pour les personnes qui ne peuvent pas participer au repas. Vote à l'unanimité.

04 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil étudie les demandes de subventions reçues des associations. A l'unanimité, le conseil vote les subventions détaillées dans le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	montants votés
COMMUNAUX	
ACCA MESSIA	180 €
CLUB ENTRAITE ET AMITIE MESSIA	150 €
COOP. SCOLAIRE MESSIA	2 800 €
CANCOILLOTTE FOLK	150 €
EXTRA COMMUNAUX	
SCLEROSE EN PLAQUES	50 €
LA GAULE LEDONNIENNE	115 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	50 €

05 – REVISION DES TARIFS COMMUNAUX: SALLE DES FETES-CIMETIERE

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de location de la SALLE DES FETES et de la SALLE D'ACTIVITE, à compter du 1er janvier 2017, comme suit :

SALLE DES FETES,

Salle des Fêtes et cuisine :

- Habitants de MESSIA-SUR-SORNE	245 €
- Usagers extérieurs à la commune	470 €
- Au titre d'activités commerciales	610 €
- Au titre de soirées culturelles	245 €

CAUTION, à déposer au moment de la réservation : 500 €

En cas d'annulation de location dans un délai inférieur à trois mois, la caution restera acquise à la Commune.

HALL de la Salle des Fêtes (cuisines comprises) : 110€ réservation pour les seuls habitants de Messia.

- Obsèques : mise à disposition gratuite aux habitants de la commune uniquement

CAUTION, à déposer au moment de la réservation : 100 €

En cas d'annulation de location dans un délai inférieur à trois mois, la caution restera acquise à la Commune.

SALLE D'ACTIVITES,

- Habitants de MESSIA-SUR-SORNE	105 €
- Usagers extérieurs à la commune	170 €

CAUTION, à déposer au moment de la réservation : 150 €

En cas d'annulation de location dans un délai inférieur à trois mois, la caution restera acquise à la Commune.

CIMETIERE :

Terrain 1 x 2 m :

Concession trentenaire	110 €
Concession cinquantenaire	165 €

Columbarium :

Concession 15 ans	165 €
-------------------	-------

06 – REQUALIFICATION DE LA RD 1083

Mr le Maire présente au conseil les différents documents concernant les projets de requalification de la RD 1083 à savoir l'étude réalisée par les cabinets Ingérop et Greder-Kessler à la demande d'ECLA. Il met à disposition de l'assemblée les plans, les descriptifs des aménagements, les tableaux du coût prévisionnel des travaux. Concernant le financement, il est fait une proposition de répartition entre les différentes collectivités concernées par ce projet : Conseil Départemental, ECLA, communes de Lons -Le- Saunier, Montmorot et Messia-Sur-Sorne.

Après un examen détaillé de tous ces éléments et un débat nourri, le conseil municipal :

- Note que le trafic reste important sur cet axe nord sud, emprunté par beaucoup plus d'habitants domiciliés hors commune de Messia et n'admet pas que cette route à grande circulation redevienne voirie communale.
- Souligne que le pont sur la Sorne, présente toujours des défauts d'étanchéité et ne veut pas récupérer la propriété de cet ouvrage d'art en l'état.
- Remarque que ces projets sont beaucoup trop ambitieux et extrêmement onéreux, et estime que le reste à charge de la commune est démesuré pour son budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix et 1 abstention, refuse les projets présentés

07 - PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE RUE DU CANAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame BERTHAUD Suzanne qui propose d'acquérir une parcelle communale d'une superficie de 72 m², cadastrée AE 22, jouxtant sa propriété. Cette cession, à l'unanimité, n'est pas souhaitée par le conseil.

08 – STATUT DU STAGIAIRE

Mr le Maire fait part à l'assemblée qu'un stage a été accordé à un élève en classe de bac professionnel du Lycée agricole de MONTMOROT pour une période de 12 semaines sur l'année 2016 et 2 semaines sur l'année 2017. Considérant le travail rendu, l'assemblée décide de lui attribuer, à l'unanimité, une gratification calculée sur la base légale de 12,5 % du taux horaire de la Sécurité Sociale, et du nombre d'heures effectuées, pour la durée totale de son stage.

09 – COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

Commission sports de ECLA du 12 mai 2016

10 – QUESTIONS DIVERSES

Vente lot de bois : après ouverture des enveloppes scellées, le conseil a adjugé au plus offrant au prix de 520 € pour les deux lots à Mr GUITON François.

Fin de séance à 23 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Bernard GUY

Le Maire
François GUITON